

tarifs pouvaient être établis par le ministre des Postes, par voie d'ordonnances. Ce sont les tarifs de première et de deuxième classe qui sont statutaires et au sujet desquels des députés ont soulevé quelques objections. De toute façon depuis 1961, à la suite d'ordonnances, le ministère a haussé les tarifs de toutes les classes, qui ne sont pas statutaires. Par suite de ces hausses, le ministère des Postes a perçu 180 millions de dollars de plus depuis 1961. Voilà pourquoi j'estime que les autres tarifs devraient être relevés.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Rapp: Disons qu'il est six heures.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre déclare-t-elle qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, je dois quitter le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, pour des raisons que je ne connais pas, la presse et la radio ont prédit au cours de la fin de semaine que nous, les néo-démocrates, allions voter contre la motion de défiance sur laquelle la Chambre sera appelée à se prononcer ce soir. Cela est inexact, et aucun porte-parole de ce parti n'a donné d'indication semblable. Nous n'appuyons pas dans sa totalité l'amendement présenté par le parti conservateur, mais au fond, il s'agit d'une motion de défiance envers le gouvernement à cause de l'imposition inutile d'impôts sur les gens le moins capable de les payer. Dans notre sous-amendement de la semaine dernière, nous avons cherché à faire ressortir ce point dans des termes encore plus énergiques, mais il n'a jamais été question de la manière dont nous allons nous prononcer ce soir. Nous allons voter pour l'amendement et contre le gouvernement.

Pour la majorité des Canadiens, le mini-budget présenté par le ministre des Finances (M. Sharp) reflète la mini-réflexion du gouvernement et son mini-souci. Dans leurs discours, mes collègues ont dit que le budget actuel est superflu, contradictoire et inéquitable. Il est superflu parce que les recettes supplémentaires qui seront acquises pour l'année financière courante, seront bien

[L'hon. M. Côté.]

négligeables; il aurait donc pu être remis au printemps. Le gouvernement a réussi à effrayer les Canadiens en prétendant que des impôts étaient nécessaires pour lutter contre l'inflation et que l'impôt sur le revenu des particuliers serait probablement majoré d'environ 10 p. 100. Le ministre se proposait, semble-t-il, d'augmenter cet impôt de quelque 5 p. 100, en disant que les contribuables étaient très chanceux, dans les circonstances. J'imagine qu'il le majorera encore de 5 p. 100, à l'occasion du budget du printemps, en prétextant qu'il le faut pour payer l'assurance frais médicaux.

Ce fut la méthode du ministre en présentant le supplément de \$30 aux pensions de vieillesse. Il dit aux Canadiens que toute mesure de sécurité sociale doit se payer et portera de \$120 à \$240 la taxe de la sécurité de la vieillesse. Le ministre joue là le rôle du pion qui distribue des coupes de férule. Il ne cherche pas les moyens d'accroître la productivité ou de réduire les dépenses du gouvernement, celles de la défense par exemple, pour financer les mesures sociales. Il préfère puiser dans les goussets des Canadiens.

Nous, du Nouveau parti démocratique, avons soutenu que le budget est contradictoire et que les mesures qu'il prévoit feront sensiblement baisser la demande et porteront probablement le chômage bien au delà des 4.7 p. 100 actuels. C'est au printemps prochain qu'on pourra voir à quels résultats aboutiront les décisions du ministre.

Le ministre ignore que cette inflation-ci n'est pas due aux facteurs traditionnels de l'offre et de la demande, mais comporte un coefficient de majoration, ce qui exige des remèdes différents. Le problème n'est pas causé par un excédent de la demande mais par la hausse démesurée des prix et des bénéfices. Cela ne s'applique pas à l'habitation, bien entendu. Voilà pourquoi nous, du Nouveau parti démocratique, avons réclamé l'établissement d'une Commission de révision des prix afin de régler le problème par la persuasion et le cas échéant par des mesures législatives. Le ministre des Finances, toutefois, préfère, face à ce problème, créer un excédent de main-d'œuvre sur le marché.

Nous avons aussi dit que le fardeau fiscal est inéquitablement réparti car les impôts retombent sur la classe laborieuse. Qui le gouvernement représente-t-il? Cela ne se demande pas. Ce n'est pas le Canadien moyen qu'il représente, mais bien les privilégiés de la fortune, et il est prêt à protéger cette petite minorité aux dépens du reste de la population. Que le ministre, conformément aux recommandations de la Commission Carter, s'adresse aux grandes sociétés, aux entreprises minières, compagnies pétrolières et